

**Zeitschrift:**      Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:**    Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:**            19 (1883)  
**Heft:**             23

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

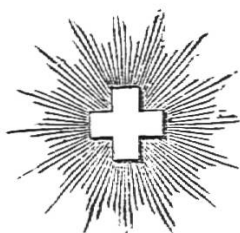
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE

1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1883.

XIX<sup>e</sup> Année.

N<sup>o</sup> 23.



# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. La pratique de l'école populaire et moyenne en Suisse. — De la formation du caractère des élèves (conférence des instituteurs de la partie protestante du canton de Fribourg, à Champagny, près Morat). — Synode scolaire bernois. — Réunion des maîtres ou professeurs de gymnases à Zoug. — Bibliographie. — Partie pratique.

---

## LA PRATIQUE DE L'ÉCOLE POPULAIRE ET MOYENNE EN SUISSE

par BÜHLMANN <sup>1</sup>.

L'*Educateur* a rendu compte de la première livraison de cette intéressante publication (page 260 de l'année 1883).

Cette seconde livraison de la *Pratique de l'Ecole* renferme entre autres la suite des mémoires de M. Gerster sur la géographie et de M. Labhardt-Hildebrand sur les visites d'écoles zuricoises au siècle dernier.

L'article *Géographie* nous offre naturellement un plus grand intérêt, d'abord parce qu'il est d'une portée plus générale et, en second lieu, à cause de l'étude comparative des méthodes prises sur le fait à la troisième exposition générale de géographie, qui a eu lieu à Venise. Il faut y joindre un aperçu des congrès géographiques allemands de 1881 et 1882. « Les meilleures cartes murales, nous dit entre autres M. Gerster, sont « celles de la Suisse et de l'Autriche. »

1. *Die Praxis*. Zurich, Orell et Füssli. Vol. III, cahier II.

Impossible de rendre compte du contenu substantiel, trop substantiel seulement, de ce mémoire, ce qui en fait une dissertation érudite et technique à l'usage exclusif des géographes pur sang.

L'article ou mémoire de M. Henri Gobat, notre estimable collaborateur, est d'une plus grande actualité. Il traite du *Livre de lecture à l'école populaire*.

Ce livre de lecture, dit M. Gobat, est l'encyclopédie de l'enseignement élémentaire. Mais il ne manque pas de gens et de pédagogues qui préféreraient que le livre de lecture n'offrît pas ce caractère de mélange et ne servît qu'à la culture linguistique et littéraire. M. Gobat, au contraire, semble tenir à cette réunion de toutes les connaissances élémentaires dans le même volume. Il rappelle l'Iliade d'Homère et le poème du Dante, auxquels il voudrait que le livre de lecture ressemblât. Mais alors nous serions bien loin du livre didactique et technique qui s'appelle le *Lesebuch*. M. Gobat blâme avec raison la manie de surcharger de notes, de questions, ce résumé de connaissances utiles. Prenant à partie MM. Daguet et Paroz, M. Gobat croit qu'ils ne soupçonnent pas dans leurs livres de pédagogie qu'on puisse apprendre à lire au moyen des caractères d'écriture. Notre estimable collaborateur oublie qu'on ne dit pas tout ce que l'on sait. Il cite, avec éloges, M. Braun, directeur d'Ecole normale de Belgique, démontrant la supériorité des caractères écrits sur les caractères imprimés pour l'enseignement de la lecture. Il y a beaucoup d'observations justes dans ce morceau, mais selon notre opinion, on demande trop du livre de lecture.

Au travail de M. Gobat succède celui d'un professeur de l'Académie de Neuchâtel, M. Robert Weber, de Zurich, sur la *Représentation par projection des vibrations longitudinales et transversales*, dont nous ne parlons que pour mémoire comme trop spécial pour nous, profane.

Les *Lettres de France*, de M. Hartmann, professeur au lycée de Nancy, ont trait au travail manuel à l'école primaire, comme il se pratique en Suède. L'auteur approuve fort la façon dont les exercices du corps y font contrepoids et diversion à ceux de l'esprit. Forges, tanneries, cordonnerie et modelage sont enseignés aux écoles de Stockholm. Nous arrivons à un travail auquel nous nous arrêterons plus longtemps qu'à d'autres, le jugeant très important au point de vue didactique. Il s'agit de l'*Enseignement intuitif* dont on a déjà beaucoup parlé sans doute, mais qu'on n'applique pas encore dans toutes les écoles. L'auteur, M. Hangartner, instituteur à Wattwyl, dans le canton de St-Gall, estime : 1° que cet enseignement doit se faire par une série

d'exercices distincts et préparatoires aux autres branches d'étude; 2° qu'il doit partir des objets connus et être dirigé de façon à cultiver à la fois l'intelligence, la mémoire, l'imagination et la facilité d'élocution. Il exerce les sens pour commencer et ne doit pas oublier la culture morale, celle du cœur, qui est comme le couronnement de l'œuvre.

L'enseignement intuitif familiarisera l'élève en première ligne avec les corps ou les objets tels qu'ils sont dans la nature. Les produits de l'art viendront en seconde ligne; car l'intuition directe, c'est-à-dire des objets eux-mêmes, est préférable à celle des images ou du dessin. Après avoir montré l'objet à l'élève, on lui en fera découvrir les propriétés au moyen de questions graduées. Les réponses doivent se faire nettement et quelquefois en chœur. La gaieté et l'entrain donneront de la vie aux exercices.

M. Hangartner recommande comme auxiliaires de l'enseignement intuitif les dix tableaux d'Antenen, ceux de Pfeiffer et Lehmann. Relativement à la méthode, le collaborateur de M. Bühlmann conseille encore au maître de faire une préparation spéciale par écrit pour chaque objet, mais de ne pas se servir de livres en classe, de ne pas s'asseoir et de ne parler qu'autant qu'il le faut pour provoquer les observations des élèves.

Les idées de M. Hangartner ne sont pas nouvelles. Dans plusieurs manuels de pédagogie, et dans le nôtre également, on trouve des réflexions analogues. Nous ne pouvons donc qu'approuver en général ce que l'auteur dit de l'intuition. Mais pour donner plus de poids à ses conseils, il ferait bien d'y joindre des exercices ou au moins un exercice modèle, car il n'ignore pas que le chemin est plus court par les exemples que par les préceptes.

Nous signalerons encore en terminant une suite d'*aphorismes* tirés des fables de Pestalozzi, et où l'immortel éducateur déploreait comme un malheur de son temps les *fausses lumières* et, tout en flétrissant l'hypocrisie, montrait la nécessité et la beauté du sentiment religieux et moral. « Le fondement essentiel de toute « liberté vraie et du droit humain véritable, disait Pestalozzi, ne « peut venir que de l'union de la vérité avec l'amour qui est « la bénédiction de l'espèce humaine. »

**NB.** — Une nouvelle livraison de la *Pratique de l'Ecole* vient de sortir de presse et contient, avec une longue série de comptes rendus, tous en langue allemande, quelques mémoires plus ou moins instructifs, dont un qui est écrit en français et dont l'au-

teur est un instituteur neuchâtelois, M. Scherf, expert fédéral pour l'examen des recrues. C'est un travail considérable consacré aux *examens annuels*, c'est-à-dire à cette même question qui occupait l'autre jour l'assemblée des instituteurs vaudois à Lausanne. Dans son mémoire, M. Scherf relève avec force et clarté les vices de ces épreuves et donne à l'appui de nombreux exemples que nous ne pouvons qu'indiquer en passant. Il signale en particulier le travers de ces examinateurs qui voudraient retrouver à l'école primaire leur branche favorite avec tous les développements qu'elle comporte et dont ils ont fait une étude spéciale. Cette question des examens occupera encore plus d'une fois et les instituteurs et les amis de l'école, avant de pouvoir être décidée par les organisateurs scolaires.

Quoi qu'il en soit, le recueil de M. Bühlmann, nous pouvons le répéter en nous résumant, ne manque ni d'actualité, ni d'utilité et porte réellement le cachet *pratique* qu'il a visé à imprimer à ses articles.

Alexandre DAGUET.

---

### DE LA FORMATION DU CARACTÈRE DES ÉLÈVES

(Conférence des instituteurs de la partie protestante du canton de Fribourg, à Champagny, près Morat).

Le 2 juin dernier a eu lieu à Champagny (Gempenach, en allemand), petit village de quelques cents habitants, une réunion très intéressante et dont nous aurions parlé plus tôt, si nous en avions eu connaissance en temps utile. Mais c'est tout dernièrement, et par hasard, que nous avons lu un compte rendu de cette conférence et des choses dignes de mémoire qui s'y sont dites et dont nous donnons un aperçu dans les lignes qui suivent. *Mieux vaut tard que jamais*, dit le proverbe.

A Champagny donc, le 2 juin, les instituteurs de la partie réformée étaient assemblés, on ne dit pas en quel nombre, sous la présidence de l'inspecteur des écoles, M. Merz-Merlach. Ce dernier donna d'abord un regret à ceux qui n'étaient plus et fit la nécrologie de deux instituteurs. On exécuta ensuite un chant pieux et la parole fut donnée à M. Binggeli, de Champagny, pour traiter le sujet de la conférence, c'est-à-dire : *De l'influence du caractère de l'instituteur sur celui des élèves*, ce que cet homme de mérite a fait d'une manière sérieuse et approfondie. M. Binggeli a montré d'abord par une citation connue de Goethe dans sa tragédie du *Tasse* « que le caractère de l'homme se forme dans le « contact avec le monde », et par conséquent ne peut se façonner dans une *salle d'école*. En revanche, l'école peut y contribuer par les doctrines, les exhortations, l'habitude et le bon exemple. L'orateur rappelle à cette occasion les paroles de Comenius, le grand pédagogue slave : « Les enfants sont comme les singes : ils font volontiers ce qu'ils voient faire, en



« bien comme en mal. » Or comme ce n'est pas à l'école, mais sous le toit domestique que se donnent les mauvais exemples et que se prennent les premières impressions, c'est heureusement ou malheureusement selon les circonstances, à la maison, dans la famille, que la formation du caractère s'opère en tout premier lieu. Vient ensuite l'exemple du maître. M. Binggeli aurait pu parler aussi de l'influence de la rue à laquelle les parents ont l'habitude de rapporter tous les défauts de leurs enfants quand ils sont vicieux, *ce qui est exagéré*, mais dont il doit être tenu cependant un grand compte, surtout avec les enfants d'un caractère faible et qui se laissent entraîner aisément par les scènes qu'ils ont sous les yeux. M. Binggeli aurait pu parler aussi de l'influence du milieu, c'est-à-dire des compagnies, souvent plus forte que celle du foyer domestique et de l'école.

Revenant au maître, l'honorable instituteur de Champagny montre l'action qu'il peut avoir, à plusieurs égards, sur le caractère de la jeunesse confiée à ses soins.

C'est d'abord en ce qui concerne la culture du *sentiment du beau ou de l'ordre extérieur*, la discipline. Les ardoises, les livres, les mains, le visage, les vêtements de l'élève, tout en lui et autour de lui doit être propre et refléter la pureté *intérieure* des pensées.

Le *sentiment du beau intérieur* et la culture de la personnalité intellectuelle et morale, manifestée à la fois par l'intelligence, la sensibilité et la volonté, sont un autre effet de l'influence salutaire d'un instituteur digne de ce nom. Pestalozzi est cité comme ayant porté au plus haut degré cette action, cette influence bienfaisante. M. Binggeli rappelle son dévouement admirable à Stanz.

Mais d'où venait à Pestalozzi cette générosité exceptionnelle et grandiose ? De son bon naturel, sans doute. Mais son excellente mère n'y était-elle pour rien ? Et la noble servante qui était comme sa seconde mère, et dont l'économie et la fidélité jusqu'à la mort permirent à la mère de Pestalozzi d'élever ses enfants comme l'avait désiré le père de notre héros, ne contribua-t-elle pas aussi pour une bonne part à l'éducation de Henri Pestalozzi, c'est-à-dire d'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. M. Binggeli relève le contraste qui existe entre cette éducation et celle de Rousseau, auquel a manqué le vrai foyer domestique avec la culture religieuse et morale qui en découle. De là aussi, une imagination déréglée, des lectures malsaines et les égarements de la sensualité.

La thèse soutenue par M. Binggeli prêtait à la discussion. Celle qui s'engagea dans la conférence prouva que l'auteur avait été compris.

La discussion fit ressortir aussi la corrélation des sentiments avec les pensées et l'instruction en général ou des connaissances acquises. Dans une conférence composée uniquement d'instituteurs de langue française, on n'aurait pas manqué de rappeler la maxime du père Girard : « L'homme agit comme il aime et il aime comme il pense. »

La question de savoir si l'instruction, telle qu'elle est donnée de nos jours, est bien propre à former des caractères et la volonté virile qui en est la base, devait être soulevée et le fut en effet. On reconnut assez généralement que l'école manquait son but le plus élevé en faisant de la culture intellectuelle et de l'acquisition des connaissances, l'objet capital de l'enseignement. De là, la tendance à n'apprécier dans les classes que l'intelli-

gence, le progrès proprement dit, sans s'inquiéter de la valeur morale et intrinsèque des jeunes gens. De là l'entraînement naturel à ne voir qu'une chose : le savoir, abstraction faite des qualités bonnes ou mauvaises des élèves, de leurs vertus et de leurs vices. Mais comment concilier la formation du caractère avec la surcharge des programmes et la multiplicité des objets d'enseignement ? On parle de la concentration de l'enseignement, d'un agencement bien entendu des objets d'étude ; mais cette concentration et cet agencement ou cette combinaison de branches, comment doivent-ils s'effectuer ?

On a émis sur ce sujet difficile plus d'une théorie plus ou moins ingénieuse, mais dont la réalisation laisse beaucoup à désirer. On annonce un nouveau travail sur la matière, de M. Imhof, maître à l'école normale de Schiers, dans les Grisons, travail qui doit paraître dans *la Pratique de l'école populaire et moyenne en Suisse*.

Tout en reconnaissant avec M. Binggeli une certaine part de la vérité dans la maxime de Goethe, que le caractère de l'homme se forme dans la société, on ne peut cependant dégager la responsabilité de l'école, tout en tenant grand compte, comme on l'a dit plus haut, de l'action de la famille, de la rue et des compagnies. N'admettre d'autre facteur que celui de la société et du milieu, ce serait, comme l'a fait observer Ziller dans ses *Leçons sur la pédagogie générale*, abandonner la formation du caractère aux hasards des circonstances et de la destinée.

Comme on peut s'en faire une idée par cette esquisse rapide et cependant quelque peu détaillée, la conférence de Champagny méritait de ne pas passer inaperçue des amis de l'éducation populaire, quelque restreint qu'ait pu être le nombre des participants, circonscrit aux instituteurs d'une petite partie du canton de Fribourg. *C'est l'importance des questions et non le théâtre qui constitue la valeur des idées émises.*

Alexandre DAGUET.

---

### SYNODE SCOLAIRE BERNOIS

Le Synode scolaire du canton de Berne s'est réuni à Berne, dans la grande salle du Casino, les 4 et 5 octobre, sous la présidence de M. Martig, directeur d'école normale.

Le principal objet à l'ordre du jour était la discussion de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire (projet de M. Gobat, directeur de l'instruction publique).

Les dispositions générales du projet sont acceptées, sauf en ce qui concerne l'élection des membres du Synode. D'après la loi actuelle, ce sont les instituteurs qui nomment ces délégués ; le projet remet cette élection aux communes scolaires, d'accord en cela avec les conclusions d'un rapport de M. Chatelain, de Porrentruy, conclusions qui ont été adoptées par tous les instituteurs du Jura bernois.

Les dispositions concernant l'organisation et la situation des écoles sont en général approuvées. Le minimum du traitement est fixé à 600 francs pour les communes, avec une subvention payée par l'Etat, variant de 250

à 550 francs, suivant les années de services. Les prestations en nature sont un logement avec jardin, 12 stères de bois de sapin et 18 ares de terrain cultivable, de bonne qualité.

Une classe ne pourra compter plus de 50 élèves, si elle réunit tous les degrés; dans les autres cas le maximum est fixé à 70.

Pour ce qui concerne l'enseignement obligatoire, le Synode réclame le rétablissement du dessin qui est considéré comme branche facultative par le projet.

Les instituteurs sont nommés par l'assemblée municipale, pour une période de six ans; trois mois avant l'expiration de la période sexennale, l'assemblée décide si la place doit être mise au concours ou non. Si le concours n'est pas demandé, le titulaire est, par le fait même, confirmé dans ses fonctions pour une nouvelle période.

Le projet prévoit que la commission d'école peut faire subir un examen aux candidats qui se présentent pour une place vacante. Le Synode a rejeté cette disposition.

Le projet prévoyait différentes peines disciplinaires applicables aux instituteurs qui ne remplissent pas leurs fonctions. Comme il fallait l'attendre d'une assemblée composée pour ainsi dire exclusivement de maîtres d'école, le Synode a rejeté la plupart de ces dispositions. Il est juste d'ajouter qu'il a montré la même sollicitude envers l'écuyer qui enfreint la discipline, renvoyant le cas à un règlement.

Un combat homérique s'est livré à propos de la durée de la fréquentation scolaire et de la tenue des leçons. De guerre lasse, les instituteurs se sont octroyé 20 semaines de vacances par an, se résignant à tenir l'école 20 semaines en hiver et 12 semaines en été. La durée de la fréquentation de l'école est fixée à 9 ans; toutefois il est loisible aux commissions scolaires d'allonger ou de raccourcir le cours des études.

D'après le projet de M. le Dr Gobat, la fréquentation de l'école aurait été obligatoire pendant 8 ans, avec 40 jours de vacances par an. A certaines conditions, la fréquentation aurait pu être prolongée pendant 9 ans. Le comité cantonal du Synode, voulant concilier toutes les opinions, réclamait une fréquentation obligatoire pendant 8, 9 ou 10 ans.

Les synodes jurassiens demandaient, en général, que l'école se tînt pendant 20 semaines en été et 20 semaines en hiver, soit 12 semaines de vacances. Quoi qu'il en soit, la décision du Synode cantonal sera sûrement infirmée par le Grand Conseil.

Il sera payé 10 centimes d'amende pour chaque absence non justifiée; de plus, lorsque les heures d'absence dépasseront le douzième des heures d'école pendant une période de 4 semaines, elles seront dénoncées au juge comme une contravention. Dans les cas graves, le juge pourra prononcer la peine de l'emprisonnement. Ces dispositions du projet ont été adoptées.

Il en est de même de celles qui concernent l'école primaire supérieure, l'école de perfectionnement, l'école privée et l'école *sectionnée*. Cette dernière a fait l'objet d'un mémoire présenté au Synode par M. Egger, inspecteur d'écoles, qui voit, pour le canton de Berne, le salut religieux, moral et matériel dans le fait que les instituteurs pourront tenir leurs classes en deux ou trois sections successives d'élèves.



Les autorités scolaires prévues par le projet sont : la commission d'école, le préfet, l'inspection, la direction de l'instruction publique. Le Synode ne veut pas entendre parler du préfet et décide de maintenir le système actuel. Le préfet aurait été chargé du travail de bureau des inspecteurs d'école, ce qui aurait permis d'en réduire le nombre à six et d'obtenir par là des résultats plus uniformes dans nos classes; le Synode tient à conserver les 12 inspectorats.

Il est fondé une caisse de retraite pour les instituteurs et les institutrices; les pensions varient de 300 à 500 francs.

M. Ruegg, professeur à l'Université, fait ensuite rapport sur l'article scolaire qui aura sa place dans la nouvelle constitution bernoise. Nous avons rendu compte dans l'*Educateur* de cet article qui a déjà été discuté une première fois dans le sein du Synode.

Le comité du Synode pour 1884 est composé comme suit : MM. Gylam, président; Martig, Grütter, Schärer, Breuleux, directeur de l'école normale de Porrentruy, Weingart, Wächli journaliste, Ruegg, Lämmlin.

H. GOBAT.

---

#### RÉUNION DES MAÎTRES OU PROFESSEURS DE GYMNASES A ZOUG

La Société des professeurs de gymnases s'est réunie à Zoug, les 7 et 8 octobre dernier.

L'assemblée comptait environ 65 membres venus de toutes les parties de la Suisse allemande, surtout de Zurich, de Schaffhouse et des petits cantons. La Suisse française n'était représentée que par un professeur de Fribourg, un professeur de Lausanne et deux de Neuchâtel, dont l'un, M. Lecoultre, était délégué officiellement par le Département de l'Instruction publique. Le président, M. le recteur Keiser, de Zoug, s'est acquitté de ses fonctions avec beaucoup d'affabilité et de bienveillance.

Dans la première séance, l'assemblée a délibéré sur une thèse de M. Misteli, de Bâle, qui proposait que dans les gymnases on lût des auteurs choisis, non seulement en tenant compte de la classicité de leur langue, mais aussi de l'impression qu'ils peuvent laisser sur l'esprit de la jeunesse et du rapport qu'ils ont avec la littérature moderne. Comme exemple, il donnait Euripide et Plutarque. L'assemblée a accepté cette thèse avec la suppression des exemples sur lesquels avait roulé la plus grande partie de la discussion. L'on a déploré en même temps le caractère facultatif que l'enseignement du grec a pris dans la plupart des gymnases suisses.

Le lendemain, la Société a discuté les thèses de M. Gisi, de Soleure, sur l'enseignement du français dans les gymnases. Celui-ci ayant proposé de donner à cet enseignement une place *prépondérante*, on remplaça ce mot par l'expression : *aussi considérable que possible*, ce qui a ôté à la discussion son principal intérêt, puisque par là l'assemblée refusait de déterminer la part que l'on devait accorder au français en proportion des autres branches, spécialement des langues classiques.

Cette discussion a été suivie de la lecture d'un Essai fort intéressant de M. Fragnière, de Fribourg, sur Töpffer.

Le banquet qui a terminé la fête a été très cordial et très animé. Il serait

à désirer qu'un plus grand nombre de professeurs de la Suisse française prissent part à des réunions qui les rapprochent des maîtres de la Suisse allemande au profit de l'enseignement.

*Un professeur de l'Académie et du Gymnase de Neuchâtel.*

## BIBLIOGRAPHIE

*Etude sur la prononciation française*, par M<sup>me</sup> F. Duperré de l'Isle,  
Paris, Ch. Delagrave, 1883.

Le but que s'est proposé M<sup>me</sup> Duperré est de fournir aux étrangers, qui étudient la langue française, un moyen de se renseigner sur la vraie prononciation des mots, l'intonation des voyelles, la valeur des consonnes, les liaisons des mots dans la conversation et dans la lecture.

« Prononcer correctement, dit-elle, c'est donner aux voyelles ou aux syllabes le son qui leur convient. »

Trois conditions principales le déterminent : l'accent tonique, la quantité et l'usage, c'est-à-dire l'intonation acceptée par Paris, ses orateurs, ses artistes dramatiques.

Ce n'est donc pas un traité de lecture, dans le genre de ceux de M. Legouvé, que M<sup>me</sup> Duperré offre au public, mais un enseignement simple, clair, pratique et bref à l'adresse de ceux qui ont appris le français loin des centres où la prononciation fait loi, et qui désirent le parler sans prêter au ridicule.

Nous savons par expérience que des leçons de cette nature ne sont pas seulement utiles aux étrangers ; bon nombre de Français en auraient grand besoin, et nous, Suisses romands, plus ou moins en contact avec le patois et avec l'allemand, notre voisin, pouvons-nous affirmer que notre langage est irréprochable ?

Quelques jours passés à Paris, au milieu d'une société cultivée, nous font ouvrir les yeux sur notre accent provincial et nous convainquent qu'il est urgent de nous soumettre à une réforme.

Cette réforme, chacun de nous peut l'opérer en faisant usage du petit livre que nous annonçons aujourd'hui ; il est conçu dans un esprit réellement pratique, sans étalage inutile de science ; les règles sont accompagnées de nombreux exemples qui en rendent l'application facile, et qu'il suffit de répéter quelquefois pour les graver dans sa mémoire. Il a, du reste, l'assentiment de deux autorités : M. Legouvé et M. Got de la Comédie-Française, qui en ont apprécié les mérites.

Il nous paraît que les étudiants, les instituteurs, les élèves-régents, les personnes appelées à parler ou à lire en public peuvent y puiser d'utiles directions.

Louis FAVRE<sup>1</sup>,

*Traité d'algèbre élémentaire à l'usage des candidats au baccalauréat  
ès-sciences et aux écoles du gouvernement*, par J. Collin. Paris,  
Gauthier-Villars, 1882.

Cet ouvrage in-8° de 316 pages renferme tout ce qui a rapport à l'enseignement élémentaire de l'algèbre : calcul algébrique, équations des deux

1. Directeur du Gymnase cantonal de Neuchâtel.

premiers degrés, maxima et minima susceptibles d'être résolus par les élémentaires, progressions, logarithmes et intérêts composés. C'est, comme on le voit, toujours le même programme, mais ici, il est complètement développé. Ainsi il donne la résolution de toutes les équations réductibles au second degré, les bi-carrées, les réciproques du quatrième degré, un bon nombre d'équations binômes et autres.

Le lecteur y trouvera donc un ensemble détaillé et complet de tout ce qu'on est convenu d'appeler les élémentaires en algèbre ; peut-être ce traité est-il trop complet pour nos collègues et écoles moyennes, auxquels suffit le livre bien fait de M. Liausun, professeur de mathématiques à Vevey, et que nous annonçons il y a quelque temps dans nos colonnes. G.

## PARTIE PRATIQUE

### FRANÇAIS

#### DEGRÉ INFÉRIEUR

DICTÉE. — *Le mouton*. Le berger conduit *son* troupeau au pâturage. Un vieux bélier marche en tête et dirige toute la bande. Les moutons *sont* blancs, bruns ou noirs. Le troupeau arrive dans la prairie ; les béliers, les brebis et les agneaux broutent l'herbe tendre. Plus tard, le boucher achètera le mouton ; il le tuera et il vendra sa chair qui est fort bonne. On tisse des étoffes avec la laine du mouton.

1. Différence entre *son* et *sont*. 2. Conjuguer le verbe *diriger* au présent, à l'imparfait et au passé défini. 3. Indiquer le temps auquel se trouvent les verbes *tuera*, *achètera*, et les conjuguer au même temps. 4. *Leçons de choses*. Le berger — le troupeau — le chien — la laine — les bas, les bonnets, les étoffes, etc.

#### DEGRÉ MOYEN

DICTÉE. — *Une inondation* <sup>1</sup>. Lors des dernières pluies, la crue des eaux fut si considérable que les fleuves et les rivières, brisant leurs digues, se répandirent sur leurs rives et submergèrent les campagnes. L'inondation gagna même les berges les plus élevées, et maint paysan qui se croyait à l'abri à cause de la hauteur des bords, vit<sup>2</sup> ses champs envahis par l'élément dévastateur. Les jonctions surtout offraient un spectacle terrible : des troncs d'arbres et des poutres énormes, débris de quelque pont, amenés par un courant irrésistible, se heurtaient, se brisaient les uns contre les autres, s'arrêtaient un instant, puis reprenaient leur course effrénée.

1. Analysez les mots suivants, pris dans cette dictée : dernières — considérable — leurs (digue) — maint — quelque (pont) — submergèrent — croyait — vit. Indiquez les temps primitifs des trois verbes qui précèdent. 2. Analysez les mots de cette proposition : L'inondation gagna toutes les berges. 3. Faites une petite narration dans laquelle entreront les mots : rivières, fleuves, pluies, digues, inondation, sable, désolation.

1. Les mots en italique sont tirés du vocabulaire Pautex, chap. 1<sup>er</sup>, page 2.

2. On peut dicter ce verbe au pluriel : *virent leurs champs*.

DICTÉE. — *Bataille de Sempach*. Près de Sempach, le neuf juillet mit trois cent quatre-vingt-six, les Suisses, au nombre de mille quatre cents, se heurtèrent aux Autrichiens dont les longues piques formaient un mur de fer. Déjà soixante soldats des cantons nageaient dans leur sang; encore quelques instants, et leur petite armée, cernée, allait être la proie des envahisseurs.

Soudain une voix forte retentit : « Confédérés, s'écrie Arnold de Winkelried, je vais vous ouvrir un passage; prenez soin de ma femme et de mes enfants. » Aussitôt il se précipite au milieu des piques ennemies, et tombe en ouvrant une large brèche par laquelle les Confédérés se ruent sur l'ennemi. Tout se brise sous leurs coups terribles. La terre est jonchée de cadavres autrichiens. Le duc Léopold lui-même mord la poussière. Privés de leur chef, les chevaliers pensent à sauver leur vie et demandent leurs chevaux, mais leurs domestiques ont fui, épouvantés par le massacre.

Attirer l'attention des élèves sur les règles applicables aux mots en italiques.

#### DEGRÉ SUPÉRIEUR

DICTÉE.<sup>1</sup> — Comme toutes les autres, la langue française a ses *idiotismes*, ses *locutions* particulières. Ainsi l'expression « il y a » ne se retrouve, littéralement traduite, en aucune langue. C'est un *gallicisme*<sup>2</sup>. Mais, comme le français a été formé en grande partie du latin, on y trouve aussi des *latinismes*.

L'étude des divers *dialectes*<sup>3</sup> qui se parlent ou se parlaient en France est très intéressante et très instructive sous le rapport de la formation de la langue. On voit, dans ces différents *dialectes* ou *patois*, de même que dans les anciens *manuscrits*, comment les *lettres*, les *voyelles*, les *diphthongues*, et par conséquent l'*orthographe*, se sont peu à peu modifiées; comment le *circonflexe* a remplacé l'*s* dans nombre de mots<sup>4</sup>, et comment aussi l'*élision* qui supprime tant de *hiatus* désagréables, s'est introduite peu à peu dans la langue, à mesure que le goût s'épurait sous l'influence des grands écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

*Exercice* : Analysez les participes passés.

Ch. PESSON.

<sup>1</sup>. D'après A. Dagnet, *Histoire de la Confédération suisse*.

1. Application au vocabulaire Pautex, chap. XXVII.

2. Connaissez-vous d'autres gallicismes ?

A tout bout de champ, comme *coq* en pâte, il perd la *carte*, « j'ai dévoré force mouton » (*Les animaux malades de la peste*) ; on n'y voit *goutte* ; « nos gains seraient assez honnêtes » (*Le savetier et le financier*) ; « Ce sont là *jeux* de prince » (*Le meunier Sans-Souci*) ; mettre au pied du mur ; tomber des nues ; petit à petit ; « et de la sorte déguisé » (*Le chat et le vieux rat*) ; etc., etc.

3. Quels sont les principaux de ces dialectes ?

La langue d'oc et la langue d'oïl, la première parlée au sud et la seconde au nord de la Loire ; le celtique, qui s'est assez bien conservé chez les payans bretons.

4. Nommez quelques mots dans lesquels l'*s* a été remplacé par l'accent circonflexe (âne tête, 3<sup>e</sup> personne de l'imparfait du subjonctif, etc.)

5. Quels sont les grands écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle que vous connaissez ? (Plusieurs sont cités dans le livre de lecture Dussaud et Gavard).



DICTÉE ORTHOGRAPHIQUE

*Donnée aux examens pour l'obtention du brevet primaire neuchâtelois.*  
(Octobre 1883.)

**Les côtes du Spitzberg.**

Pendant l'année presque tout entière, les roches, doucement inclinées de cet archipel hyperboréen, sont cachées par les neiges amoncelées ; on ne les a jamais vues reparaitre avant la fin de la saison hivernale, que dans le voisinage immédiat de la mer. La limite moyenne des neiges persistantes, diversement fixées, varie presque à l'infini, suivant la nature des phénomènes atmosphériques et des conditions climatériques. Là où se sont combinées les influences du vent et du soleil, les pentes peuvent être complètement débarrassées jusqu'à quatre cent quatre-vingts ou cinq cents mètres d'élévation ; on a même vu des phanérogames, entre autres une espèce de rhododendron, croître jusqu'à six cent vingt mètres d'altitude sur des roches isolées, d'où s'étaient écroulées les neiges. Mais, là où celles-ci ont été accumulées par les orages et par les avalanches, où l'ombre les a protégées des rayons solaires, elles se maintiennent avec persistance.

Sous un climat pareil, les ruisseaux ont une existence toute temporaire, parfois tout éphémère, quelle que soit la rapidité de leur pente. De petits cours d'eau se forment dans les couloirs d'avalanches, puis, arrivés dans les terres basses du littoral, cherchent leur chemin à travers les graviers ; en maints endroits leur cours est obstrué de ponts de neige, aux arches irrégulières, ornées de stalactites et de pendentifs transparents. Mais les grandes vallées, largement ouvertes, sont emplies par des glaciers encombrés de moraines qui descendent jusqu'à la mer et qui la surplombent ; ils se terminent par des coupures soudaines, qui permettent de voir la structure intime du fleuve congelé. On aperçoit nettement les bandes de neige durcie, inégales en dureté, en transparence, en teintes blanchâtres ou azurées. Les ondulations des couches indiquent dans quel sens se sont effectués les mouvements de la masse glacière qui présente à la mer sa haute paroi, bombée dans sa partie médiane.

Baignés par les eaux tièdes qu'amène sur les rivages un courant d'origine tropicale, les glaciers de la côte occidentale ne peuvent s'avancer ainsi en dehors du lit émergé qui les encaisse ; toute la partie plongée dans l'eau se fond rapidement, et la face inférieure du glacier marque la hauteur précise à laquelle s'est arrêtée la marée montante ; mais, à l'heure du reflux, toute la masse projetée se trouve sans appui ; longtemps elle résiste, grâce à la cohésion de ses parties ; soudain un craquement se fait entendre suivi du tonnerre de la chute : tout un pan de la muraille glacée s'est abîmé dans la mer. Les flots, refoulés par l'écroulement, reviennent en masses écumeuses se heurter contre le glacier ; vagues et glaçons s'entrechoquent, et se confondent ; puis, quand le tourbillonnement de l'eau s'est apaisé, on voit les blocs flottants naviguer de conserve en se balançant sur les vagues : on dirait une troupe de personnages fantastiques cheminant vers la haute mer.

---



DE L'EMPLOI DES QUATRE TEMPS DU MODE SUBJONCTIF<sup>1</sup>

DEUXIÈME RÈGLE. La deuxième classe des verbes qui régissent le subjonctif comprend ceux qui expriment le *doute*, l'*incertitude*, comme *douter*, *nier*, *contester*, *désespérer*, *disconvenir*, *supposer* dans le sens de *faire une supposition*, *ignorer* :

Je *doute* qu'ils *viennent*. Je *doutais* qu'ils *vinssent*.

Il *conteste* que nous *ayons* bien agi.

*Supposons* que vous lui *répondiez*. *J'ignore* qu'il *soit* parti.

*Ne pas ignorer*, équivalant à *savoir*, régit l'indicatif :

Tu n'ignores pas qu'il m'a trompé.

Mais on remarquera que quand les verbes qui expriment le *doute*, auxquels il faut encore ajouter *il s'en faut* et le verbe impersonnel *tenir*, sont employés négativement, ils exigent la négation *ne* devant le subjonctif, bien qu'ils soient pris dans un sens affirmatif :

Je *ne doute pas* qu'il *n'arrive* (Acad.).

On *ne peut nier* que cette vie *ne soit* désirable (Bossuet).

Je *ne doute pas* que la vraie dévotion *ne soit* la source du repos (La Bruyère).

Il *ne s'en faut pas* de beaucoup que la somme *n'y soit* (Acad.).

*Peu s'en fallut* que nous *ne couchassions* sur un rocher (Bernardin de St-Pierre).

Je ne sais à quoi *il tient* que je *ne* lui rompe en visière (Acad.).

Et cependant, malgré les autorités que nous venons de citer, l'Académie dit elle-même que l'emploi de *ne* est facultatif après les verbes *nier*, *contester*, *disconvenir*, employés négativement, de sorte qu'on pourrait dire : *Je ne nie pas, je ne conteste pas qu'il n'ait fait cela ou qu'il ait fait cela*. De l'avis de plusieurs, *ne pas douter*, excluant l'incertitude, autorise l'emploi de l'indicatif sans *ne* : *Ne doutez pas que j'irai*.

Enfin l'Académie dit encore que l'impersonnel *tenir* exige le subjonctif sans *ne* : *Il tient à moi que cela se fasse*, et même quand l'interrogation, négative pour la forme, est affirmative pour le sens : *Ne tient-il pas à moi que cela se fasse ?* (Collin d'Ambly.)

Rattachons aux verbes qui expriment le doute les quatre verbes *empêcher*, *éviter*, *prendre garde* et *garder*, signifiant : *prendre des précautions pour qu'une chose n'arrive pas*, et remarquons qu'ils exigent toujours *ne* et le subjonctif, qu'ils soient employés affirmativement ou négativement.

*Évitez* qu'elle *ne se mêle* d'affaires (Molière).

Cela *n'empêche pas* qu'il *ne soit* misérable (Molière).

La pluie *empêcha* qu'il *ne s'en allât* promener (Acad.).

Les fautes d'Homère *n'ont jamais empêché* qu'il *ne fût* sublime (Volt.).

*Évitez* qu'il *ne vienne* (Acad.).

*Prends garde* que jamais l'astre qui nous éclaire

*Ne te voie* en ces lieux mettre un pied téméraire (Racine).

*Prendre garde* signifiant : *faire attention*, régit l'indicatif sans *ne* : *Prenez garde que ce que je vous dis est vrai et que nous en avons la preuve*.

TROISIÈME RÈGLE. La troisième classe de verbes qui régissent le subjonctif comprend ceux qui expriment la *pensée* ou la *parole*, comme *dire*,

1. Voir *Educateur*, n° 22, p. 370.

*penser, croire, s'imaginer, se douter, espérer, attendre, savoir, supposer, dans le sens de présumer, avouer, assurer, affirmer, prétendre, soutenir, déclarer, admettre, mais seulement quand ils sont employés interrogativement ou négativement, et qu'ils remplissent les trois conditions suivantes : 1° d'être liés au verbe suivant par la conjonction que; 2° que l'interrogation exprime réellement l'incertitude par rapport au verbe de la proposition subordonnée, et 3° que la négation, loin d'être apparente, soit réelle, absolue.*

*Croyez-vous qu'il sache ce qui est arrivé ?*

*Penses-tu qu'il faille lui répondre ?*

*S' imagine-t-il qu'on puisse faire ce qu'on veut ?*

*Je ne crois pas qu'il vienne (Acad.).*

*Je ne connais personne qui soit sans défaut.*

*Je n'affirme rien qui ne soit vrai.*

Conséquemment, ces mêmes verbes exigeront l'*indicatif* dans les quatre cas suivants :

1° Après un autre mot que la conjonction *que* :

*Sait-il quand son père reviendra ? Dit-il pourquoi il a fait cela ?*

*Il ne nous demanda ni qui nous étions, ni ce que nous voulions.*

*J'ignore s'il est parti.*

2° Quand la forme interrogative est un tour oratoire qui ne laisse aucun doute sur la réalité de l'action.

*Sait-il que nous sommes arrivés ? Penses-tu qu'il partira ?*

*S' imagine-t-il que nous ne savons pas son secret ?*

*Oubliez-vous qu'il est votre ami ?*

Et si même l'interrogation était accompagnée de la négation, ce serait encore l'*indicatif* qu'il faudrait employer, s'il n'y a pas de doute dans l'esprit :

*N'avez-vous pas dit qu'il sera ici demain ?*

*N'oublies-tu pas qu'il t'a souvent aidé ?*

*Ne trouvez-vous pas qu'il fait froid ? (Vitet.)*

*Ne vois-tu pas que la vengeance s'est jointe à l'ambition pour me jeter dans cette extrémité ? (Fénelon).*

3° L'*indicatif* remplace encore le *subjonctif* après les mêmes verbes employés négativement quand celui qui suit exprime une vérité reconnue.

*On ne m'a pas dit que vous étiez ici. Il ne sait pas que son père est malade.*

*Les anciens ne savaient pas que la terre décrit une ellipse autour du soleil.*

4° Enfin c'est encore l'*indicatif* qui doit être employé quand la condition exprimée répond à la réalité selon l'idée de celui qui parle ; au cas contraire il se remplace par le *subjonctif* :

*Si tu crois qu'il est ton ami, suis son conseil.*

*Si tu crois qu'il soit capable de te tromper, ne suis pas son conseil.*

## MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES

### I

*Solutions du problème proposé dans le numéro du 1<sup>er</sup> novembre.*

Les bissectrices pouvant se rencontrer à l'extérieur ou à l'intérieur du rectangle, le problème a deux solutions :

1° Les bissectrices se rencontrent à l'extérieur du rectangle. La bissectrice, le petit côté du rectangle et un segment du grand côté forment un triangle rectangle et les côtés de l'angle droit sont égaux par suite de l'égalité des angles adjacents à la bissectrice. Or, l'un de ces côtés est la hauteur du rectangle, et comme il est à la bissectrice dans le rapport de 1 à  $\sqrt{2}$ , on aura en désignant par  $b$  la bissectrice et par  $h$  la hauteur

$$\frac{h}{b} = \frac{1}{\sqrt{2}} \quad \text{ou} \quad h = \frac{b}{\sqrt{2}},$$

ce qui donne  $h = \frac{11^{\text{m}},3137}{\sqrt{2}} = 8$  mètres.

Par suite, le grand côté vaut  $8 + 8 + 4$  ou 20 mètres, et la surface du rectangle est de 160<sup>mq</sup>.

REMARQUE. Lorsque les deux bissectrices se rencontrent sur le côté du rectangle, la surface de celui-ci est donné par le carré de la bissectrice.

E.-H. GUENOT,  
à Landeron.

2° Les bissectrices se rencontrent à l'intérieur du rectangle. Dans ce cas, la base du rectangle a  $8 + 8 - 4$  ou 12 mètres de longueur, et la surface est de 96 mètres carrés.

Ed. BRIAUX,  
à Belmont-sur-Lausanne.

*Solutions justes* : M<sup>me</sup> Louisa Picker, à Genève. — MM. Piochard, à Chaux-de-Fonds ; L. Baatard, à Grand-Saconnex ; H. Voillat, à Landeron ; Paul-Emile Bonjour, au Locle ; Ph. Gonin, à Genève ; Emile Golay, à Genève ; G.-E. Perret, à Cernier ; Charles Evard, à Cernier ; Philippe Tapernoux, à Neuchâtel ; W. Mojon, à Villiers.

## II

*Problèmes donnés dernièrement à Neuchâtel aux examens pour l'obtention du brevet primaire (Messieurs) <sup>1</sup>.*

(1<sup>re</sup> série.)

1° La surface d'un champ rectangulaire est de ares 312,8. Si on augmentait chacune des dimensions de 1 mètre, la surface serait augmentée de 472<sup>mq</sup> ; quelles sont les deux dimensions ? (Rép. : 391 et 80 mètres.)

2° Un lingot d'or, en forme de cylindre circulaire droit, a la même surface totale qu'une sphère d'argent pesant Kgr. 5,4978. Calculer le volume et la valeur du lingot cylindrique, en admettant : 1° que sa hauteur est égale à 5 cm ; 2° que le poids spécifique de l'argent est égal à 10,5 et celui de l'or à 19,25 ; 3° qu'un Kgr. d'or vaut 3400 fr. (Rép. : 1° vol. du lingot cyl. : = 392<sup>cmc</sup>,7 ; 2° valeur = fr. 25702,215.)

(2<sup>me</sup> série.)

1. Un employé, qui a servi pendant un certain nombre d'années dans la même maison, a retiré, au bout d'un certain temps, à titre de salaire, une somme totale de fr. 13680. La première année de son service, il a gagné fr. 1500. A partir de là, ses appointements ont été augmentés chaque année de 60 fr.. Pendant combien de temps l'employé a-t-il servi dans la maison et quel était son traitement la dernière année de son engagement ? (Rép. : 1° 8 ans ; 2° 1920 fr.)

1. Dans le numéro prochain paraîtront les questions proposées aux demoiselles.

2. Une sphère en plomb a 4 cm. de rayon; on la fond et on remplit avec le métal fondu un creuset en forme de tronc de cône, dont le diamètre de la base est de 6 cm. et la profondeur de 6 cm. Quel est le diamètre de l'ouverture? (Rép.: 8<sup>cm</sup>, 986).

#### PROBLÈME DE COMPTABILITÉ

Le 3 janvier 1885, M. Robert vend à M. Müller, en ville, pour 1,220 fr. de marchandises à 3 mois.

Le 12 janvier, il vend à M. Vaucher, au comptant, 514 fr. de marchandises.

Le 15 février, il reçoit de M. Müller, en paiement de sa facture du 3 janvier, un bon à vue de 800 fr. sur la banque Sandoz, et le reste en espèces, après avoir déduit 2  $\frac{1}{2}$  % d'escompte.

Le 16 février, il achète de M. Vaucher 420 litres de vin à 62 centimes, sur lesquels il paie 120 fr. comptant.

Le 17 février, il envoie 240 fr. à son fils pour ses études.

Etablir le journal de cette comptabilité, ainsi que le compte courant, à intérêts réciproques, avec la banque Sandoz, arrêté au 30 juin, sachant que le 31 décembre 1882, M. Robert était débiteur de la banque Sandoz de fr. 1660,50; que le 25 février il a remis à la banque 600 fr. en espèces; que le 20 février, il a touché à la banque 700 fr.; que le 20 mars, il a remis à la banque un effet sur Bâle de 900 fr. au 20 juin, et que le 10 avril, la banque lui a fourni un effet sur Paris de 1200 fr., au 20 juillet. Intérêts réciproques à 4  $\frac{1}{2}$  %;  $\frac{1}{8}$  % de commission sur les remises de la banque; mois de 30 jours. (On suppose que la banque Sandoz dresse le compte courant).

### III

#### *Problèmes d'arithmétique pour les élèves.*

1. Avec les deux tiers d'une somme, j'achète, à raison de fr. 8,25 le mètre, une pièce de drap mesurant 42<sup>m</sup>,8. Avec le reste de cette somme j'achète de la toile à fr. 2,50 le mètre. Je revends les 0,3 du drap à fr. 8,50 le mètre, le reste à fr. 8,60, et la toile à fr. 2,60. Quel est mon bénéfice total? (Rép.: fr. 34,88  $\frac{1}{5}$ ).

2. L'hectolitre de blé pèse 75 kilog. Le blé perd les  $\frac{33}{100}$  de son poids quand il est converti en farine, et 157 kilog. de farine donnent 204 kilog. de pain. Quelle est, en litres, la quantité de blé nécessaire pour faire un pain de 1,5 kilog.? (Rép.: Lit. 2,297 environ.)

3<sup>1</sup>. Une personne a prêté la moitié de son capital à 4  $\frac{1}{4}$  % et l'autre moitié à 4  $\frac{1}{2}$  % (par conséquent à 4  $\frac{3}{8}$  % en moyenne). Elle touche un intérêt annuel de 6825 fr. Quel est le capital? (Rép. 156000 fr.)

4. Un marchand achète 357  $\frac{1}{4}$  q. de fromage à 167  $\frac{3}{4}$  fr. et revend cette marchandise avec un bénéfice de 7,5 %. Chercher le gain total. (Rép.: fr. 4494,65).

5. Quelle somme (cap. et int. réunis) produisent 2,500 fr. en deux ans, si le taux est de 4  $\frac{3}{4}$  % pour la première année et de 4  $\frac{1}{2}$  % pour la deuxième. L'intérêt de la première année porte lui-même intérêt pendant la deuxième. (Rép.: fr. 2736,59).

1. Les problèmes 3, 4 et 5 sont tirés du recueil des questions pour les examens des recrues (automne 1883).